



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022

Projets gérés par le secrétariat de la CIPV

Point 11.6 de l'ordre du jour

Document établi par le secrétariat de la CIPV

I. Contexte et réalisations

1. En 2021, l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre (l'UFM), au sein du secrétariat de la CIPV, a géré huit projets, dont la valeur était de plus de sept millions d'USD. Le secrétariat de la CIPV, fortement tributaire des fonds extrabudgétaires, s'est félicité de bénéficier, pour plusieurs projets, du soutien généreux de la Chine, du Japon et de l'Union européenne, ainsi que de la Banque mondiale, du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) et du secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Afin d'obtenir avec ces projets les produits convenus d'une grande qualité et de satisfaire aux exigences de la FAO en matière de procédure, des professionnels expérimentés du monde entier ont été recrutés.

2. Afin de contribuer à une plus grande transparence et de s'assurer que les projets gérés par le secrétariat de la CIPV ont un impact à l'échelle mondiale, le Bureau est convenu en juin 2018¹ que le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (le Comité) devrait exercer une fonction de contrôle des nouveaux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités pour s'assurer de leur conformité aux objectifs stratégiques de la CIPV, de leur valeur stratégique et de leur avantage concurrentiel. En outre, le Bureau est également convenu que le secrétariat de la CIPV exerçait la fonction de gestion de projets, informerait le Comité de l'avancement des projets et, si nécessaire, rechercherait des contributions techniques.

¹ Rapport de réunion du Bureau, 2018-06 (en anglais):
http://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2018/07/Bureau_Report_June_2018-07-23.pdf.

3. En mai 2019², le Comité a établi une stratégie et un processus concernant ses modalités d'examen et d'analyse des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités; cette stratégie et ces processus sont actuellement appliqués.
4. En particulier, pour les nouveaux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités, le secrétariat de la CIPV présente une note conceptuelle de projet au Comité, qui examine cette dernière pour s'assurer que le projet est conforme aux objectifs stratégiques de la CIPV et présente un intérêt stratégique et un avantage concurrentiel.
5. En outre, le secrétariat de la CIPV publie chaque année, sur le Portail phytosanitaire international (PPI), un appel pour que les parties contractantes, les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV), les bureaux de la FAO, les donateurs et les organismes chargés de la mise en œuvre lui communiquent les projets phytosanitaires menés dans le monde. Il est demandé au Comité d'examiner l'utilité de ces projets ainsi que d'analyser et de communiquer les produits des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités.
6. Pour les projets qui satisfont aux critères ci-dessus, qui sont gérés par l'UFM ou auxquels l'UFM prête appui, un responsable est désigné au sein du Comité.
7. Ainsi, le Comité est informé et a connaissance à tout moment de l'état d'avancement des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités auxquels participe l'UFM.
8. De plus, la transparence vis-à-vis de la communauté de la CIPV dans son ensemble a été améliorée avec la création de pages web³ consacrées à certains projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés par l'UFM, lesquelles indiquent le code, le titre, les dates de début et de fin et le budget du projet, fournissent une description du projet et définissent clairement les produits attendus.
9. L'UFM s'attache à mettre en œuvre des projets qui ont une incidence au niveau régional ou mondial. Des efforts ont été faits afin que tout le matériel de formation élaboré dans le cadre de projets soit soumis aux processus approuvés par le Comité, notamment que soient ajoutés des thèmes pertinents dans la liste des thèmes concernant la mise en œuvre et le renforcement des capacités. Tel est le cas, par exemple, des supports de formation en ligne devant être élaborés dans le cadre du projet du COMESA suivant le *Processus d'élaboration de guides et de supports de formation relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités de la CIPV*, établi par le Comité. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour satisfaire à la fois aux exigences des donateurs et au processus établi par le Comité pour l'élaboration de supports de formation de qualité révisés par des spécialistes.
10. On cherche également à assurer la cohérence avec le cadre du secrétariat de la CIPV. En outre, des efforts ont été faits pour aligner la définition du terme «projet» sur le cadre stratégique de la CIPV pour la période 2020-2030. Par exemple, le projet de l'Union européenne qui soutient la mise en œuvre du cadre stratégique de la CIPV suit de près les activités décrites au titre de trois points du programme de développement dans le cadre stratégique de la CIPV: «Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles», «Harmonisation de l'échange électronique de données» et «NIMP relatives à des marchandises ou filières spécifiques».
11. On s'est également efforcé d'établir un dialogue en amont avec les donateurs au sujet de la mise en œuvre de projets, concernant d'éventuels retards et changements dans les dépenses, en particulier avec les maillons essentiels pour faire face à des problèmes liés à la pandémie mondiale. Si des solutions ont été trouvées pour réaliser les activités prévues de la façon la plus harmonieuse avec les donateurs de

² Rapport de réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, 2019-05 (en anglais):

http://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2019/06/IC_4th_May_2019_meeting_report_2019-06-21.pdf.

³ Projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités (en anglais): <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/>.

longue date, comme l'Union européenne, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce et le secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'UFM a sollicité de nouveaux donateurs, à savoir la Banque mondiale et l'agence allemande de coopération internationale (Gesellschaft für International Zusammenarbeit [GIZ]), pour faciliter la conduite des évaluations des capacités phytosanitaires et la mise en œuvre de la solution ePhyto.

12. En outre, le secrétariat de la CIPV a mené des négociations en vue d'établir une collaboration innovante entre la FAO et le Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP), et a renforcé encore les partenariats avec cette institution grâce à la signature, au plus haut niveau à la FAO, d'un protocole de coopération.

II. Informations sur les projets gérés par le secrétariat de la CIPV

13. Les projets suivants ont été gérés par l'UFM en 2021:

- MTF/INT/336/STF: Déployer une approche systémique à l'échelle mondiale⁴. Le Comité a dirigé ce projet, qui est maintenant achevé. En tant que Comité directeur du projet, il a tenu des réunions consacrées à la mise en œuvre du projet et à l'examen des résultats. Le projet a permis de mettre au point des outils d'orientation concernant l'application d'une approche systémique.
- GCP/INT/387/COM/FAO: Appui de la FAO au programme de facilitation des échanges du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)⁵. Le Comité a reçu plusieurs mises à jour concernant la création de supports de formation à distance dans le cadre de ce projet, lesquelles ont été (ou seront) mises à la disposition des participants à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, pour consultation, dans le cadre du Système de mise en ligne des observations de la CIPV (ARP, certification à l'exportation, inspection, et surveillance et notification). Le secrétariat, qui dirige la préparation d'exercices de simulation de l'intervention face à des infestations d'organismes nuisibles, organisera des ateliers de formation en ligne au diagnostic et à la surveillance pour un organisme nuisible cible donné.
- GCP/INT/291/CPR: Renforcer la capacité des parties contractantes des pays en développement de mettre en œuvre la Convention internationale pour la protection des végétaux et ses normes dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine⁶. Ce projet a été prolongé jusqu'en 2023 en raison de la pandémie. Un atelier technique virtuel sur les mesures phytosanitaires a été organisé et suivi par plus de 20 pays en développement. Le projet a également appuyé les activités portant sur les organismes nuisibles d'apparition récente et les obligations des pays en matière de communication d'informations.
- GCP/GLO/8d77/EC: Troisième cycle du projet de Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) de la Commission européenne (CE)⁷, pour lequel il existe un sous-groupe du Comité consacré à l'IRSS. Des études et des publications supplémentaires ont été élaborées.

⁴ Déployer une approche systémique à l'échelle mondiale (en anglais): <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/beyond-compliance-project/>.

⁵ Appui de la FAO au programme de facilitation des échanges du COMESA (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/comesa-trade-facilitation-programme/>.

⁶ Renforcer la capacité des parties contractantes des pays en développement de mettre en œuvre la Convention internationale pour la protection des végétaux et ses normes dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine: <http://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/fao-china-project/>

⁷ Projet de Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) de la Commission européenne (CE) (en anglais): <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/ec-3rd-cycle-2018-2020-irss/>

- GCP/GLO/025/EC: Soutenir la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)⁸. Ce projet de la Commission européenne appuie l'élaboration d'orientations/de supports de formation, auxquels le Comité assigne une priorité dans la liste des thèmes. Il assure également la participation à des réunions de renforcement des capacités (du Comité et de groupes de travail).
- GCP/GLO/040/EC: Soutien au cadre stratégique de la CIPV: normes portant sur les marchandises et les filières, systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles et e-Phyto⁹. Ce projet de la Commission européenne suit les trois programmes de développement correspondants.
- GCPT/GLO/102/JPN: Soutien du Japon aux activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités du secrétariat de la CIPV¹⁰. Ce projet prend principalement en charge les coûts liés à l'emploi d'un(e) ressortissant(e) japonais(e) au sein du secrétariat de la CIPV.

14. En outre, le secrétariat de la CIPV effectue des évaluations des capacités phytosanitaires (ECP) dans le cadre de projets d'appui technique de la FAO, entre autres. Une page web consacrée aux ECP¹¹ a été créée et contient la liste de tous les pays où de telles évaluations ont été menées. Au sein du Comité, une équipe consacrée à l'ECP reçoit des informations actualisées sur les ECP en cours, qui sont généralement communiquées à la communauté de la CIPV. Cela concerne:

- Sri Lanka (partie du projet de la Chine décrit ci-dessus);
- le Népal, où l'évaluation, financée par la Banque mondiale, vient de commencer;
- les Fidji et la Mongolie dans le cadre de projets de la FAO relatifs à la législation phytosanitaire.

III. Gestion des ressources

15. La gestion de projets est une activité importante de l'UFM. Elle comprend la planification du projet, l'établissement de rapports, la dotation en personnel, l'émission de bons de commande, la gestion du personnel et l'utilisation des ressources, en coordination avec le Comité ainsi que ses sous-groupes et ses équipes.

16. Une équipe spéciale composée de fonctionnaires et de consultants très qualifiés a été progressivement constituée afin d'obtenir les produits convenus. La liste des membres du personnel de l'UFM est fréquemment mise à jour et peut être consultée sur le PPI¹². Le plan de travail annuel de l'UFM, également disponible sur le PPI¹³, fait apparaître les synergies nécessaires créées entre les projets et contient la liste des thèmes établie sous la direction du Comité.

17. À sa seizième session, la CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* de la transparence et de la conformité aux procédures relatives aux projets gérés par l'UFM définies par le Comité;

⁸ Soutenir la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/ec-support-of-implementation-of-ippc/>.

⁹ Soutien au cadre stratégique de la CIPV: normes portant sur les marchandises et les filières, systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles et e-Phyto (en anglais): <http://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/ec-support-of-implementation-of-ippc/ec-support-to-the-ippc-strategic-framework/>.

¹⁰ Soutien du Japon aux activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités du secrétariat de la CIPV (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/japan-support-for-implementation-capacity-development-activities/>.

¹¹ Page web consacrée à l'évaluation des capacités phytosanitaires: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/phytosanitary-capacity-evaluation/>.

¹² Liste des membres du personnel de l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre (en anglais): <http://www.ippc.int/fr/publications/85686/>.

¹³ Plan de travail annuel de l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre (en anglais): <http://www.ippc.int/fr/publications/85803/>.

- 2) *prendre note* de l'efficacité et des synergies avec le Comité lors de la gestion de projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités, afin d'obtenir des produits à l'échelle mondiale en suivant les procédures établies par le Comité;
- 3) *prendre note* des efforts déployés pour créer des synergies entre les thèmes de la liste relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, qui relèvent tous du Comité, et les produits des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités auxquels l'UFM participe.
- 4) *noter* que les produits attendus des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités sont énumérés dans le plan de travail annuel de l'UFM;
- 5) *noter* que les membres du personnel participant à l'exécution des projets sont présentés dans la liste du personnel de l'Unité.